CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE
30, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 12 septembre 2025

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITES
Affaire suivie par : Laure DESCHAMPS/Marie-Mélanie GODARD
04 32 44 89 31/04 28 70 42 83
mutuellesante@cdg84.fr

Circulaire n°25-46
Objet : PSC – Contrat-groupe Santé MNT
Tarifs 2026

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Plusieurs mesures règlementaires et législatives impactant les prestations de santé ont été publiées ou confirmées pour l'exercice 2025-2026. Parmi celles-ci :

- Une **hausse de 1,6% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale**. Au 1er janvier 2025, celui-ci s'élève à 3 925 € (contre 3 864 € en 2024)

- Une revalorisation des **actes techniques médicaux** au **1er janvier 2026** dans le cadre de la convention médicale signée avec l'Assurance Maladie
- Une revalorisation des **tarifs journaliers hospitaliers,** applicable depuis le **1er mars 2025**
- Une évolution du **panier 100 % santé en dentaire** au **1er janvier 2026**
- Une augmentation des **honoraires des pharmaciens**, des **tarifs de biologie médicale** et des **dispositifs médicaux** sur la période 2025–2026.

Ces évolutions réglementaires sont de nature à faire progresser les dépenses de santé et, en conséquence, à impacter significativement le niveau des garanties du contrat collectif. Elles constituent donc une modification de la réglementation telle que visée par l'article 20.4 du décret du 8 novembre 2011.

Une majoration des cotisations de 2,6% (1,6% lié au PMSS + 1% lié aux évolutions règlementaires) **est donc nécessaire à compter du 1er janvier 2026.**

Les cotisations TTC sont donc portées, **à compter du 1er janvier 2026** à :

ACTIFS

	Cotisations mensuelles TTC en €		
	NIVEAU 1	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 3**
Agent	30,78 €	64,07 €	76,41 €
Duo	59,25 €	123,36 €	147,30 €
Famille	78,42 €	163,98 €	198,34 €

Agent = 1 agent seul
Duo = 1 couple ou 1 adulte + 1 enfant
Famille = couple avec enfants ou 1 adulte avec 2 enfants à charge et plus

RETRAITES

	Cotisations mensuelles TTC en €		
	NIVEAU 1	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 3**
Agent	57,62 €	100,60 €	119,97 €
Duo	110,89 €	193,68 €	231,25 €
Famille	146,78 €	257,45 €	311,39 €

Agent = 1 agent seul
Duo = 1 couple ou 1 adulte + 1 enfant
Famille = couple avec enfants ou 1 adulte avec 2 enfants à charge et plus

Le Pôle Appui aux collectivités et les services de la MNT se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Le Président,

Maurice CHABERT